

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 15 décembre 2022

**Délibération n°2022-203 - Finances - Budget principal et annexes - Autorisation  
d'engager, de liquider et de mandater les dépenses et les recettes d'investissement  
- Exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	60
Ne prend pas part au vote	0
Votants	60
Abstention	0
Suffrage exprimés	60
Majorité absolue	31
Pour	60
Contre	0

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 9 décembre, s'est réuni Salle Yves Detroyat à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE Gwenaël CLER, Véronique FÉMÉNIA, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, Isabelle TORQUE et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Francis GUERRIER, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Gérard THOMAS, Yannick TORRES, Anthony VAUTHIER (sauf points n°1 et 2, soient les délibérations N°2022/185 à N°2022/188) et Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHE  
Mme Sandrine-Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL  
Mme Anne GHYSSENS à M. Alain THIERY  
Mme Judith REYNAUD à M. Laurent ROUSSEL  
Mme Isabelle BOLGERT à Mme Francine BOLLET  
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA  
Mme Sophie BERTHOLIER à M. Yannick TORRES  
Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY  
Mme Chantal PAYAN à M Vitor VALENTE  
Mme Anne-Sophie GUERIN à M. Nicolas PIERRET

Mme Aurélie BRICAUD à M. Yann MOREAU  
M. Pascal GROS à Mme Marie HOLVOET  
M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD  
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA (points N°1 et 2, soient les délibérations N°2022/185 à N°2022/188)  
M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY

Membres absents :

Mme Marie-Laure VASSEUR  
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (point N°20 – Délibération N°2022-205)

Suppléance :

M. Phillipe GUILLEMET suppléant de M. Fabrice MALCHERE

Secrétaire de Séance : Mme Gwenaël CLER

**Rapporteur : Mme Véronique FEMENIA**

Il est fait référence aux textes suivants :

- Article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 6 décembre 2022.

Considérant que préalablement au vote du budget primitif 2023, la Communauté d'agglomération ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022,

Vu les dispositions suivantes, extraites de l'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *jusqu'à l'adoption du budget (...) l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

Considérant la nécessité d'assurer une fluidité dans la réalisation financière des investissements y compris dans l'attente du vote du budget dans le cadre prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au conseil communautaire l'autorisation d'anticipation de dépenses d'investissement au budget 2023.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites décrites ci-dessous :

## Budget principal

Budget	Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2022 hors RAR	Ouverture de crédits Demandée avant le vote du BP 2023
Budget Principal	20		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>773 500 €</b>	<b>193 375 €</b>
		202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	345 000 €	86 250 €
		2031	Frais d'études	420 000 €	105 000 €
		2051	Concessions et droits similaires	8 500 €	2 125 €
	204		<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>1 050 000 €</b>	<b>262 500 €</b>
		2046	Attribution de compensation d'investissement	370 000 €	92 500 €
		2041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	680 000 €	170 000 €
	21		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>947 000 €</b>	<b>236 750 €</b>
		2111	Terrains nus	270 000 €	67 500 €
		21318	Autres bâtiments publics	340 000 €	85 000 €
		2182	Matériel de transport	57 000 €	14 250 €
		2183	Matériel de bureau et informatique	57 000 €	14 250 €
		2184	Mobilier	34 500 €	8 625 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	188 500 €	47 125 €
	23		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>7 442 500 €</b>	<b>1 860 625 €</b>
		2313	Constructions	4 698 800 €	1 174 700 €
		2315	Installations, matériel et outillage technique	2 723 700 €	680 925 €
	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	20 000 €	5 000 €	

## Budget Assainissement

Budget	Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2022 hors RAR	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2023
Budget Assainissement	20		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 168 458 €</b>	<b>292 114 €</b>
		2031	Frais d'études	1 168 458 €	292 114 €
	21		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>11 000 €</b>	<b>2 750 €</b>
		2182	Matériel de transport	5 000 €	1 250 €
		2183	Matériel de bureau et informatique	6 000 €	1 500 €
	23		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>9 210 217 €</b>	<b>2 302 554 €</b>
		2314	Construction sur le sol d'autrui	8 040 217 €	1 960 054 €
		2315	Installations, matériel et outillage technique	720 000 €	180 000 €
		2317	Immobilisation corporelles reçues	450 000 €	112 500 €
	238	Avances et acomptes versés	- €		

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20221209\_2022-203del-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

## Budget Eau

Budget	Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2022 hors RAR	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2023
Budget Eau	20		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>145 000 €</b>	<b>36 250 €</b>
		2031	Frais d'études	145 000 €	36 250 €
	21		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>100 000 €</b>	<b>25 000 €</b>
		2111	Terrains nus	100 000 €	25 000 €
	23		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>4 893 798 €</b>	<b>1 223 449 €</b>
		2314	Construction sur le sol d'autrui	2 685 100 €	671 275 €
		2315	Installations, matériel et outillage technique	1 927 198 €	481 799 €
	2317	Immobilisation corporelles reçues	281 500 €	70 375 €	

## Budget Télécentre

Budget	Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2022 hors RAR	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2023
Budget Télécentre	23		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>412 176 €</b>	<b>103 044 €</b>
		2313	Constructions	412 176 €	103 044 €

## Budget Grand Parquet

Budget	Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2022 hors RAR	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2023
Budget Grand Parquet	20		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>14 000 €</b>	<b>3 500 €</b>
		2051	Concessions et droits similaires	14 000 €	3 500 €
	21		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>115 453 €</b>	<b>28 863 €</b>
		2157	Agencement et aménagements mat	70 000 €	17 500 €
		2181	Installations générales, agencements	19 000 €	4 750 €
		2183	Matériel de bureau et informatique	10 000 €	2 500 €
		2184	Mobilier	12 000 €	3 000 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	4 453 €	1 113 €
	23		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>2 402 000 €</b>	<b>600 500 €</b>
		2313	Constructions	2 400 000 €	600 000 €
	2315	Installations, matériel et outillage technique	2 000 €	500 €	

## Budget Port de plaisance

Budget	Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2022 hors RAR	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2023
Budget Port	20		<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>11 700 €</b>	<b>2 925 €</b>
		2031	Frais d'études	11 700 €	2 925 €
	23		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>758 125 €</b>	<b>189 531 €</b>
		2313	Constructions	758 125 €	189 531 €

## Budget Sport et loisirs

Budget	Chapitre	Article	Libellé	Crédits ouverts en 2022 hors RAR	Ouverture de crédits demandée avant le vote du BP 2023
Budget Sport et loisirs	21		<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>129 130 €</b>	<b>32 282 €</b>
		2181	Installations générales, agencements	4 500 €	1 125 €
		2188	Autres immobilisations corporelles	124 630 €	31 157 €
	23		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>8 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
		2313	Constructions	8 000 €	2 000 €

- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

### **Décision :**

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Gwenaël CLER



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **20 DEC. 2022**  
Date de mise en ligne le **20 DEC. 2022**  
Notification le  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20221220-2022-203del-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20221220-2022-203del-DE  
Date de réception préfecture : 20/12/2022